« monde industriel, on apprécie les produits naturels de ces îles, et « l'habileté d'exécution des travaux de l'industrie indigène. Que « chacun de vous donc redouble d'efforts pour tirer partie de ces « richesses et nous aider à diriger le pays dans la seule voie qui « peut assurer la prospérité : le développement de l'agriculture, du « commerce, de l'industrie.

« En tête de la liste des exposants qui ont mérité des médailles, « tous verront avec plaisir S. M. la Reine Pomare, pour les objets « de fantaisie exposés par elle. Je suis heureux de pouvoir lui re- « mettre immédiatement une médaille de 1 e classe en argent qui lui « a été décernée. Viennent ensuite ceux de : Teina-Poroi, Tahama, « Paraita, Pasaulia Teharoa, Tauirua-Atima, qui ont mérité une « mention honorable pour l'envoi à l'exposition des mêmes objets.

« Tauirua a obtenu une médaille de 2º classe en bronze, M. « Feutray une mention honorable pour envoi de produits de l'art

« forestier et d'objets obtenus sans culture.

« L'administration de Tahiti a obtenu une médaille en bronze de « 2º classe pour envoi d'échantillons de coton et de vanille qui ont

« été très-appréciés.

« En envoyant cette liste, le ministre de la marine me charge « d'adresser, en son nom, un témoignage public de satisfaction à « MM. Hort, Labarrague, Feutray, sous-commissaire de la marine, « Adam Kulczycki, chef du bureau indigène, Cuzent, pharmacien de « la marine, Pancher, jardinier botaniste, pour la part active qu'ils « ont prise, les uns à fournir les éléments de l'exposition, les autres « à faire progresser l'industrie coloniale par des travaux spéciaux « et des découvertes utiles.

« Je me fais un plaisir de leur transmettre aujourd'hui ces témoi-

« gnages.

« Je termine en vous informant, messieurs, de la part du ministre, qu'il vient d'établir à Paris une exposition permanente des produits de l'industrie coloniale. Il vous invite à faire tous les ans des envois d'échantillons de nos principaux produits. L'industrie métropolitaine apprendra de plus en plus à les apprécier et pourra constater chaque année les améliorations obtenues par la culture. Cela ne peut qu'être avantageux au commerce et à la production. Chacun de vous s'empressera donc, jespère, de répondre à l'appel du ministre. Il vous donne une preuve de sollicitude pour tous nos intérêts coloniaux. Vous pouvez compter sur celle de l'administration de Tahiti pour faire parvenir ces précieux échantillons à Paris et obtenir pour eux un classement favorable à l'exposition.»

Nº 19. — ORDRE du 12 février 1857 réinstallant le poste de gendarmerie de Papara.

Le Chef de division Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,